

# Prix de gravure sur le thème de la maternité

Cinq prix de 2000 francs seront décernés, le concours est organisé au profit de la loi sur l'assurance maternité et des associations qui la revendiquent depuis plus de 53 ans !

Les artistes sont invité-e-s à présenter une estampe sur le thème de la maternité dans le but de soutenir la loi sur l'assurance maternité, qui sera soumise au verdict du peuple le 13 juin 1999.

Pour participer, les artistes déposent 15 exemplaires de leur œuvre d'ici le 30 avril 1999; les estampes seront exposées au public le 1<sup>er</sup> mai au Parc des Bastions à Genève. Lors de cette manifestation, **cinq prix de 2000 francs** seront décernés par le public. Les estampes exposées pourront être reprises sous forme d'affiche par les organisations favorables à l'adoption de la loi.

---

**Projet** Les artistes sont invités à réaliser une œuvre picturale ou une affiche en soutien à la loi sur l'assurance maternité qui sera soumise au vote le 13 juin 1999.

**Diffusion** de l'énoncé du concours, notamment par le biais de la Société des peintres, sculpteurs et architectes de Suisse (SPSAS), aux 68 ateliers de gravure de Suisse, aux écoles d'art genevoises. Tous les artistes résidant en Suisse peuvent participer au concours.

**Objectif** Chaque artiste est invité à déposer 15 originaux signés et numérotés, soit de Ea1 à Ea4 (Ea = épreuve d'auteur). Les trois premiers lui seront restitués dès le 14 juin, les autres deviennent la propriété du Comité 1er mai. Le Ea4 sera remis au Cabinet des Estampes de Genève, un exemplaire portera la mention «dédié au Comité 1er mai», et 10 exemplaires 1/10 à 10/10 seront mis aux enchères à l'occasion de la Fête des mères ou toute autre manifestation relative à l'assurance maternité. En participant, les artistes cèdent tous les droits de reproduction au profit du Comité.

**Délais** Les actes de candidature devront être annoncés le 23 avril à 17h au secrétariat du *Comité d'organisation des manifestations du 1er mai c/o USCG*, et les créations devront y être déposées au plus tard le 30 avril à 17h, afin de procéder à leur enregistrement.

**Contrôle** Les artistes cèdent les droits de reproduction au Comité 1er mai, qui veillera à ce que ceux-ci ne soient pas utilisés à d'autres fins qu'à celles d'un soutien à l'assurance maternité.

**Techniques** Les artistes utiliseront à choix les techniques de la gravure, linogravure, xylogravure, eau-forte, lithographie ou sérigraphie dans un format carré sans texte ou d'un rapport de 90/120 avec le texte «assurance maternité - OUI le 13 juin 1999».

**Choix** L'exposition des œuvres aura lieu le 1er mai dans le Parc des Bastions. Le public sera invité à plébisciter les meilleures productions au moyen de bulletins de vote nominatifs à cinq suffrages déposés dans l'urne mobile mise à disposition par le Comité 1er mai.

A cette occasion, il sera en outre procédé à une mise aux enchères silencieuse dont les résultats fixeront le plancher de mise à prix lors de la vente (les personnes intéressées indiquent leurs coordonnées, le numéro de l'œuvre et le prix qu'elles envisagent de payer pour l'acquérir, puis remettent le formulaire aux scrutateurs désignés).

Le dépouillement sera réalisé par une équipe de scrutateurs – dont les membres seront désignés par le Comité 1er mai, la SPSAS, l'API (Association pour le Patrimoine Industriel) – le dimanche 2 mai, dans les locaux de l'USCG.

Les résultats feront l'objet d'un communiqué de presse. Les cinq artistes retenus pour leur création seront informés par écrit: ils recevront une dotation de 2000 francs.

**Utilisation** Les organisations membres du Comité 1er mai peuvent retenir un des sujets exposés pour l'utiliser dans leur campagne en faveur de l'assurance maternité. Elles déterminent elles-mêmes les moyens de reproduction et le nombre de tirages.

**Fête au Jardin anglais et Vernissage de l'exposition** La population pourrait être invitée à venir manger – pour une somme modique – un morceau d'un gâteau gigantesque; Mesdames les conseillères nationales SAUDAN et BRUNNER seront invitées à s'exprimer sur l'assurance maternité; des manèges seront disposés pour les enfants. Après les prises de parole, un huissier procédera à la mise aux enchères.

**Mise en vente aux enchères publiques** des 10 originaux de chaque artiste, le 9 mai dès 15h, au Jardin anglais, soit le jour de la Fête des mères. La mise à prix de départ sera d'au moins 200 francs ou toute meilleure offre annoncée par écrit le 1er mai.

**Profit** Le produit de la vente sera versé au Comité unitaire pour l'assurance maternité, qui en disposera librement pour convaincre les citoyennes et citoyens du pays de voter OUI à l'assurance maternité.

**Dispositions finales** En participant au concours, les artistes se soumettent au présent règlement et aux dispositions arrêtées par le Comité 1er mai.

---

## Publicité

Le Comité 1er mai organise une conférence de presse le 31 mars pour présenter le concours. Puis il annoncera, lors de sa conférence de presse traditionnelle qui aura lieu le 24 avril, le nombre d'artistes ayant concouru. Les photographies des œuvres seront autorisées moyennant remise d'une épreuve de chaque cliché au Comité 1er mai, ainsi que du fichier informatique au format TIFF de celles publiées par les journaux

Le 3 mai une délégation du Comité 1er mai, accompagnée des artistes qui le souhaitent, remettra officiellement les œuvres dédiées au Cabinet des Estampes, où une conférence de presse sera organisée afin de communiquer les résultats du choix du public et les modalités de la journée du 9 mai (qui pourrait être pilotée par le Comité unitaire pour l'assurance maternité en collaboration avec le Comité 1er mai).

L'Union syndicale suisse et la Confédération des syndicats chrétiens seront invitées à publier sur leur site internet le règlement du Prix de gravure, puis la reproduction des œuvres qui auront été scannées.

## Commentaires

Ce projet ambitionne de

- promouvoir les techniques de gravure traditionnelles
- susciter des créations contemporaines sur un objet social majeur
- permettre à tout un chacun d'exprimer ses préférences sur cette forme d'art et de communication
- lier le culturel au politique
- dégager les moyens financiers au profit du succès d'une loi générale d'intérêt national.

Pour toutes informations, *Claude Reymond*, secrétaire pour le Comité d'organisation des manifestations du 1er mai à Genève, *c/o USCG, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève* (tél. 022 – 731 84 30, fax 738 19 84)